



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **5 mai 2025**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6
 Conseiller poste #1 : vacant

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice
 générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

48-25

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Diane Parent et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 7 avril 2025.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	1 835.26
Conciergerie	795.74
Administration	5 113.50
Coordonnateur en loisir	4 035.00
Eau potable & Aqueduc	2 566.43
Eau usée & Égout	104.75
Voirie	1819.58
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien, réparation véhicule et équipement	64.51
SAAQ-vérification mécanique F-450	252.95
Enlèvement neige chemin (6/6)	44 014.46
Essence, huile et diesel	247.80
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.07
Canon à mousse	5623.19
Frais de déplacement mars	46.00
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	355.98



Électricité (eaux usées, route 297)		776.15
Téléphone 5 postes (janvier-février)		125.00
Téléphone (lignes alarme, eau potable)		133.86
Téléphone (cellulaire)		17.24
Fond d'information du territoire		30.00
Frais de poste (journal)		65.61
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)		133.16
Papeterie et fourniture bureau		286.38
Analyse eau potable et eau usée		358.73
Frais de poste (dérogation mineure)		65.61
Service animation janvier – juin 2025		3 000.00
CLSC-contribution financière 2025 (1/2)		2 500.00
Croix-Rouge – adhésion 2025-2026		225.00
Article de nettoyage		245.29
Pièces borne incendie		616.74
Programmation échantillonneur eau usée+ dépannage		338.03
Réparation mesureur oxygène dissous		184.52
Frais de banque		110.65
Intérêts avances de fonds		2 776.90
Honoraires informatique, licences google (jan-fév)		72.97
Licence Microsoft année 2025		659.54
TECQ- Mise au norme eau usée décomptes	No 29-25	35 312.46
Paiement tranche 1 / 2 - terrain Caisse	No 34-25	10 000.00
Paiement tranche 4 / 5 – lot Fabrique	No 33-25	2 112.00
Entente développement local 2025	No 47-25	13 228.91
Obligation et intérêts-chemin Kempt	No 36-25	14 912.78
		163 104.75

49-25 **ACCEPTATION DES FACTURES**

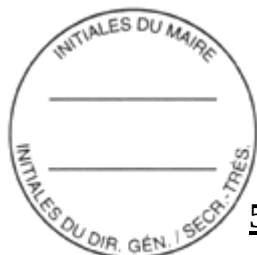
Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Diane Parent et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment, lorsqu’il y aura les crédits nécessaires.

Maire

50-25 **DON**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte de contribuer en temps-machine et main d’œuvre ainsi qu’en matériel pour le projet d’installation d’un chevalet pour le plan du cimetière de Saint-Moïse.

Maire

**51-25****ADOPTION RÈGLEMENT 2025-01****Modifiant le taux de taxes service de vidange fosse septique pour l'exercice financier 2025.**

ATTENDU qu'un taux de facturation pour ce service a été établi dans le règlement numéro 2024-06 « Taux de taxes 2025 » à 250,00\$;

ATTENDU qu'après réception de la soumission du contractant, le cout serait à 260,00\$;

ATTENDU qu'une modification de l'article 7 du règlement numéro 2024-06 « Taux de taxes 2025 » doit être effectuée;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil le 7 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Nancy Côté et il est résolu que le règlement portant le numéro 2025-01 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1

Le taux pour ce service sera de 260,00 \$ pour l'exercice financier 2025.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément la loi.

Maire

Dir. Gén. /sec-très**52-25****GESTON DU PERSONNEL**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Diane Parent et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'augmentation de salaire suivante

- Employé #2022-031 échelon 7
- Employé #2023-061 échelon 16

Maire



53-25

RAPPORT FINANCIER

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le rapport financier 2024 tel que préparé par le groupe comptables Mallette d’Amqui, se terminant avec un surplus budgétaire de 86 840,00\$.

Maire

54-25

TECQ-EAU USÉE-DÉCOMPTE

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Diane Parent et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des décomptes suivants pour le projet de mise aux normes Eau usée-phase 1 :

TETRA TECH – surveillance travaux	#8	4 144,85 \$
-----------------------------------	----	-------------

Maire

55-25

PAVL-CHEMIN KEMPT

Appel d’offres pour le projet 7.3-7095-23-18-Reconstruction du chemin Kempt préparée par le service de génie de la MRC de La Matapédia pour la municipalité de Saint-Moïse.

Les soumissions ont été ouvertes, le 16 avril 2025, au centre administratif de la MRC de La Matapédia.

Neuf soumissions ont été reçues et conformes au montant (taxes incluses) de :

• Construction RJ Bérubé inc.	764 121,96 \$
• Les Entreprises D’Auteuil & Fils inc.	820 739,16 \$
• Les Entreprises A&D Landry inc.	825 493,92 \$
• Banville et Coulombe inc.	838 163,97 \$
• Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc.	894 619,91 \$
• Excavations Bourgoin & Dickner inc.	1 064 407,51 \$
• Groupe Lapalme inc.	1 097 942,84 \$
• Excavation de l’Est	1 125 771,39 \$
• 9183-1065 Qc inc./Les Entr. Duguay & ass.	1 352 540,57 \$

En résumé, sur la base des documents administratifs soumis et après analyse des offres reçues, il n’y a pas d’objection technique à ce que la municipalité octroie le contrat au plus bas soumissionnaire.



Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de Construction RJ Bérubé inc., au montant de 764 121,96 \$ (taxes incluses).

Maire

56-25

RAPIÉCAGE FISSURES LARGES

Appel d'offres regroupé pour le projet 7.5 7095-18-50C (2025)
- Rapiécage fissures larges, pelades et tour de service- Projet pilote M.A.R.S.

Les soumissions ont été ouvertes, le 8 avril 2025, au bureau du centre administratif de la MRC de La Matapédia.

Une soumission a été reçue et conforme au montant global (taxes incluses) de :

Surfatech BSL Inc.	43 957,24 \$
--------------------	--------------

En résumé, sur la base des documents administratifs soumis et après analyse des offres reçues, il n'y a pas d'objection technique à ce que la municipalité octroie le contrat Surfatech BSL inc., au montant de 7 878,09 \$, pour la municipalité de Saint-Moïse.

Il est proposé par Madame Nancy Côté et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de Surfatech BSL Inc., au montant de 7 878,09 \$ (taxes incluses).

Maire

57-25

PROGRAMME RÉNORÉGION

Dénonciation de l'abolition du programme RénoRégion

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupantes les moins nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;



CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise du Québec (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, de se préoccuper de nos citoyens(nes) et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus de puis par la ministre responsable de l'Habitation, Madame France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promis par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de la rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ces consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, et sa ministre responsable de l'Habitation, Madame France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec;

QUE cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Éric Girard, ministre des Finances



- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Pascal Bérubé, député Matapédia-Matane-Mitis
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

Maire

58-25

DÉROGATION MINEURE No 01-2025

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois et résolu qu'à la suite des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Monsieur Daniel St-Laurent, pour le 28, chemin des Cèdres à Saint-Moïse

Cette demande consiste à permettre que l'acier galvanisé servant de structure d'un bâtiment soit autorisé comme revêtement des murs extérieurs et qu'un bâtiment accessoire excède 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal sans excéder 10 % celle du terrain et la superficie maximale de 100 m².

Maire

59-25

DÉROGATION MINEURE No 02-2025

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu qu'à la suite des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Monsieur Joël Fillion et Madame Linda Sirois, pour le 76, rue Principale à Saint-Moïse

Cette demande consiste à permettre la construction d'un seul grand garage en remplacement des petits cabanons et la piscine, dont la superficie au sol excède 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal et la superficie maximale de 75,00 m² ainsi que la hauteur excède 5,00 m dans le périmètre urbain.

Maire



60-25

DÉROGATION MINEURE No 03-2025

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu qu’à la suite des recommandations du Comité consultatif d’urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Monsieur Charlie Cantin, pour le 811, route 132 à Saint-Moïse

Cette demande consiste à permettre qu’un bâtiment agricole soit implanté à moins de 3,00 m d’une limite de propriété.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, le président de l’assemblée déclare la séance levée à 20h45.

Président

Secrétaire

